

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_83

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –  
RESEAUX ET  
DEPLACEMENTS**

**REFECTION DU  
STATIONNEMENT ET  
AMENAGEMENT DE  
SECURITE DE LA RUE  
ST ALBAN**

**APPROBATION DU MARCHÉ**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **12 Novembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 5 novembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 13 novembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Véronique MOUILLER, *1<sup>ère</sup> adjointe*, Catherine ZAPPA, *conseillère municipale*.

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Pascaline PATIN*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA	Jean-Luc CHERVIN Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201112-1\_83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 13/11/2020

**PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**REFECTION DU STATIONNEMENT ET  
AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE ST ALBAN  
APPROBATION DU MARCHÉ**

Daniel CORRE, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de réfection du stationnement et aménagement de sécurité de la rue St Alban, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

Une procédure adaptée a été lancée selon l'article L.2123-1 du code de la commande publique pour ces travaux.

A titre indicatif, les travaux étaient estimés à 120 000 € TTC.

A l'issue de la consultation, 3 entreprises ont déposé leur offre dans les délais prescrits.

Dans le respect du code de la commande publique, la commission spéciale des offres, réunie le 2 novembre 2020, a donné un avis favorable pour la société suivante :

- Entreprise **EUROVIA DALA, de Riorges**  
pour un montant de 79 270,00 € HT, soit **95 123,99 € TTC**

Les travaux seront réalisés second semestre 2020 pour une durée estimée à 1 mois.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve le marché concernant les travaux de réfection du stationnement et aménagement de sécurité de la rue St Alban, à passer avec la société EUROVIA DALA pour un montant de 95 123.99 € TTC.

2°) autorise le maire le signer ;

3°) autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement du marché lié à ces travaux ;

.../...

4°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 13 novembre 2020  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN